

CONDITIONS PARTICULIÈRES LIGNE SIP ILLIMITÉ 99N°

Version en date du 1/06/2015

Le contrat est formé du bon de commande, des conditions générales et des présentes conditions particulières.

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU SERVICE

L'offre « SIP Illimité 99n° » permet l'émission et la réception d'appels par l'intermédiaire d'un logiciel ou terminal SIP compatible.

Le Client peut appeler en illimité quatre-vingt-dix-neuf (99) numéros de téléphonie fixe et mobiles différents chaque mois, sous réserve que ceux-ci correspondent aux destinations suivantes :

- France fixes (Préfixe international 33)
 - Préfixes : 01, 02, 03, 04, 05, 09
- France Mobiles
 - Préfixes: 06, 07

Ces 99 numéros illimités sont les 99 premiers numéros composés par le Client lors de l'utilisation du Service pour le mois civil en cours, et correspondant à un numéro de téléphonie fixe d'une destination comprise dans le forfait. Cette liste de 99 numéros est automatiquement remise à zéro le mois civil suivant.

Tout appel émis au-delà de ces 99 numéros différents sera facturé à la seconde sur la base tarifaire figurant sur le site Web de PHOSPHORE SI.

Les soixante (60) premières minutes de chaque appel émis à destination de l'un de ces 99 numéros illimités sont comprises dans le forfait, au-delà chaque seconde supplémentaire est facturée hors forfait au tarif correspondant à la destination et figurant sur le site Web de PHOSPHORE SI.

Dans le cadre d'appels simultanés à destination de numéros illimités, chaque appel sera compris dans le forfait lors des 60 premières minutes de communication et fera l'objet d'une facturation hors forfait au-delà.

Les appels à destination des numéros de téléphone fixes et mobiles non illimités sont facturés à la seconde sur la base tarifaire consultable sur le site Web de PHOSPHORE SI.

Les appels à destination des numéros du client gérés dans le même contrat par PHOSPHORE SI sont gratuits.

ARTICLE 2 : ACCÈS AU SERVICE

Pour accéder au Service, le Client doit disposer d'un matériel ou d'un logiciel permettant compatible avec le protocole SIP et validé par PHOSPHORE SI sur son infrastructure.

Le client doit s'assurer auprès de PHOSPHORE SI que le matériel qu'il souhaite utiliser soit compatible avec l'offre. PHOSPHORE SI ne pourra être en aucun cas être tenu responsable du mauvais fonctionnement du service sur du matériel non validé par PHOSPHORE SI.

Si il le souhaite le client peut louer un téléphone SIP auprès de PHOSPHORE SI pour accéder au service tel qu décrit dans les conditions particulières de location matériel SIP.

Le client doit être titulaire d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet lui permettant d'accéder au réseau internet et d'ainsi utiliser le Service.